|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | F  C/49/19  **ORIGINAL :** anglais  DATE : 14 mars 2016 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES | | |
| Genève | | |

CONSEIL

Quarante‑neuvième session ordinaire  
Genève, 29 octobre 2015

COMPTE RENDU

adopté par le Conseil

Ouverture de la session

[[1]](#footnote-2)\* Le Conseil de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa quarante‑neuvième session ordinaire à Genève le 29 octobre 2015 présidée par Mme Kitisri Sukhapinda (États‑Unis d’Amérique), présidente du Conseil.

\* La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent document.

\* La session est ouverte par la présidente qui souhaite la bienvenue aux participants.

\* Le Conseil prend note des décisions consignées ci‑après sous les points correspondants de l’ordre du jour.

\* La présidente indique que le Monténégro a déposé son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV le 24 août 2015, devenant ainsi le soixante‑treizième membre de l’Union le 24 septembre 2015.

\* La présidente indique que la République‑Unie de Tanzanie a déposé son instrument d’adhésion à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV le 22 octobre 2015, et deviendra ainsi le soixante‑quatorzième membre de l’Union le 22 novembre 2015.

\* La présidente indique que le Canada, membre de l’Union depuis le 4 mars 1991, a déposé son instrument de ratification de l’Acte de 1991 de la Convention UPOV le 19 juin 2015, et qu’il est lié par cet acte depuis le 19 juillet 2015.

Le Conseil prend note de l’intervention de la délégation du Monténégro, reproduite à l’annexe III du présent document.

Le Conseil prend note de l’intervention de la délégation de la République‑Unie de Tanzanie, reproduite à l’annexe IV du présent document.

Le Conseil prend note de l’intervention de la délégation du Canada, reproduite à l’annexe V du présent document.

\* Le secrétaire général fait rapport sur l’évolution des effectifs au sein du Bureau de l’Union.

\* Le projet de compte rendu détaillé de la session sera soumis au Conseil pour adoption par correspondance.

Adoption de l’ordre du jour

\* Le Conseil adopte le projet d’ordre du jour révisé présenté dans le document C/49/1 Rev.

Examen de la conformité de la “Loi sur l’enregistrement des obtentions végétales et le contrôle et la certification des semences et du matériel végétal de 2003” de la République islamique d’Iran avec l’Acte de 1991 de la Convention UPOV

\* Le Conseil examine le document C(Extr.)/32/8.

\* Le Conseil décide de :

a) prendre note de l’analyse figurant dans le document C(Extr.)/32/8;

b) recommander que la République islamique d’Iran incorpore les dispositions supplémentaires et modifications dans la “Loi sur l’enregistrement des obtentions végétales et le contrôle et la certification des semences et du matériel végétal de 2003”, telles qu’elles figurent dans le document C(Extr.)/32/8, et que, dès que ces dispositions supplémentaires et ces modifications auront été incorporées dans la loi, recommander que la loi ainsi modifiée soit soumise au Conseil pour examen, conformément à l’article 34.3) de l’Acte de 1991;

c) demander au Bureau de l’Union d’offrir son concours au Gouvernement de la République islamique d’Iran, à la première occasion, pour la rédaction des dispositions supplémentaires et des modifications nécessaires à insérer dans la loi; et

d) autoriser le Secrétaire général à informer le Gouvernement de la République islamique d’Iran de cette décision.

La délégation de la République islamique d’Iran exprime ses remerciements au Conseil pour l’examen de la conformité de la loi iranienne sur l’enregistrement des obtentions végétales et le contrôle et la certification des semences et du matériel végétal de 2003 avec l’Acte de 1991 de la Convention UPOV. Elle explique que la loi de 2003 a pour objet la préservation de l’intérêt national, la certification des semences et la protection des droits d’obtenteur. La délégation précise que, à cette fin, le Ministère de l’agriculture a créé l’Institut de recherche pour l’enregistrement et la certification des semences et du matériel végétal qui est autorisé à représenter la République islamique d’Iran aux sessions du Conseil de l’UPOV. Elle indique que le processus d’adhésion à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV a été lancé et que les recommandations et observations formulées dans le document C(Extr.)/32/8 et dans la décision du Conseil seront prises en considération aux fins de la détermination des mesures appropriées à prendre.

\* Le Conseil prend note de l’intervention de la délégation de la République islamique d’Iran.

Rapport du président sur les travaux de la quatre‑vingt‑dixième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité

\* Le Conseil prend note de l’intervention de l’*Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES).

\* Le Conseil prend acte des travaux du Comité consultatif à sa quatre‑vingt‑dixième session, dont il est rendu compte dans le document C/49/16.

Adoption de documents

\* Le Conseil examine le document C/49/14.

*TGP/5 : Expérience et coopération en matière d’examen DHS (révision)*

\* Sur la base des modifications proposées à l’annexe I du document C/49/14, le Conseil adopte une révision du document TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”, section 3 “Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d’obtention végétale”, section 8 “Coopération en matière d’examen” et section 9 “Liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d’examen nationaux ont été établis”.

*TGP/9 : Examen de la distinction (révision)*

\* Le Conseil adopte une révision du document TGP/9/1 “Examen de la distinction” (document TGP/9/2), sur la base du document TGP/9/2 Draft 1.

*TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV (révision de la section 2.4)*

\* Le Conseil adopte une révision du document TGP/14/2 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV”, section 2.4 “Caractères liés à la forme de l’apex ou de l’extrémité” sur la base des modifications proposées à l’annexe II du document C/49/14.

*TGP/0/8 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)*

\* Le Conseil adopte une révision du document TGP/0/7 “Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents” (document TGP/0/8) sur la base du document TGP/0/8 Draft 1.

*UPOV/EXN/CAN : Notes explicatives sur la déchéance de l’obtenteur selon la Convention UPOV (révision)*

\* Le Conseil adopte une révision du document UPOV/EXN/CAN/1 “Notes explicatives sur la déchéance de l’obtenteur selon la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/CAN/2), sur la base du document UPOV/EXN/CAN/2 Draft 4.

*UPOV/EXN/NUL : Notes explicatives sur la nullité du droit d’obtenteur selon la Convention UPOV (révision)*

\* Le Conseil adopte une révision du document UPOV/EXN/NUL/1 “Notes explicatives sur la nullité du droit d’obtenteur conformément à la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/NUL/2), sur la base du document UPOV/EXN/NUL/2 Draft 4.

*UPOV/EXN/PRP : Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV (révision)*

\* Le Conseil prend note de la demande de la délégation de la Fédération de Russie relative à l’examen d’une éventuelle future révision des “Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV” à la soixante‑treizième session du Comité administratif et juridique.

\* Le Conseil adopte une révision du document UPOV/EXN/PRP/1 “Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/PRP/2), sur la base du document UPOV/EXN/PRP/2 Draft 4.

*UPOV/INF/6* : *Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte* *de 1991 de la Convention UPOV (révision)*

\* Le Conseil adopte une révision du document UPOV/INF/6 “Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” (document UPOV/INF/6/4), sur la base des modifications qu’il est proposé d’apporter au document UPOV/INF/6/3, figurant à l’annexe IV du document C/49/14.

*UPOV/INF/12 : Notes explicatives concernant les dénominations variétales selon la Convention UPOV (révision)*

\* Le Conseil adopte une révision du document UPOV/INF/12/4 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (document UPOV/INF/12/5), sur la base des modifications proposées à l’annexe III du document C/49/14.

*UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision)*

\* Le Conseil adopte une révision du document UPOV/INF/16/4 “Logiciels échangeables” (document UPOV/INF/16/5) sur la base du document UPOV/INF/16/5 Draft 1.

*UPOV/INF/22* : *Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union* *(révision)*

\* Le Conseil adopte une révision du document UPOV/INF/22/1 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” (document UPOV/INF/22/2), sur la base du document UPOV/INF/22/2 Draft 1.

*UPOV/INF‑EXN* : *Liste des documents UPOV/INF‑EXN et date de la version la plus récente de ces documents* (révision)

\* Le Conseil adopte une révision du document UPOV/INF‑EXN/7 “Liste des documents UPOV/INF‑EXN et date de la version la plus récente de ces documents” (document UPOV/INF‑EXN/8) sur la base du document UPOV/INF‑EXN/8 Draft 1.

Examen et approbation du projet de programme et budget de l’Union pour l’exercice biennal 2016‑2017

\* Le Conseil examine le document C/49/4.

\* Le Conseil approuve :

1. les propositions contenues dans le projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2016‑2017, tel qu’il figure dans l’annexe du document C/49/4, y compris le montant des contributions des membres de l’Union;
2. le plafond proposé pour les dépenses inscrites au budget ordinaire; et
3. le nombre total de postes pour le Bureau de l’Union.

États financiers pour 2014

\* Le Conseil examine le document C/49/12.

\* Le Conseil approuve les états financiers pour 2014.

Rapport du vérificateur externe des comptes

\* Le Conseil examine le document C/49/13, conjointement avec une présentation de M. Didier Monnot, Responsable de mandats, Contrôle fédéral des finances (Suisse), du rapport du vérificateur externe des comptes.

\* Le Conseil exprime sa gratitude au Gouvernement de la Suisse pour avoir agi en qualité de vérificateur externe des comptes.

Arriérés de contributions au 30 septembre 2015

\* Le Conseil examine le document C/49/11.

\* Le Conseil prend note de l’intervention de la délégation du Bélarus.

\* Le Conseil prend note de l’état du paiement des contributions au 30 septembre 2014 et relève que, à la suite d’un paiement récent, le Bélarus n’a pas d’arriérés.

Rapport annuel du secrétaire général pour 2014; Rapport sur les activités durant les neuf premiers mois de 2015

\* Le Conseil examine les documents C/49/2 et C/49/3.

La délégation de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) confirme que les deux rapports reprennent toutes les activités qui ont été menées par l’UPOV en relation avec l’OAPI. Elle fait part de sa satisfaction quant à la qualité des programmes exécutés, dont elle souligne la pertinence, et au dynamisme dont il a été fait preuve à cet égard. La délégation fait observer que l’OAPI a pu compter sur la collaboration de plusieurs partenaires, emmenés par l’UPOV, pour la mise en œuvre de diverses activités. Elle souligne que les 17 États membres de l’OAPI bénéficient des programmes proposés par l’UPOV, y compris le programme de formation des formateurs.

\* Le Conseil prend note de l’intervention de la délégation de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

\* Le Conseil prend note du rapport du Secrétaire général sur les activités de l’Union en 2014 et des résultats et indicateurs d’exécution pour 2014, qui figure dans le document C/49/2.

\* Le Conseil prend note du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2015 qui figure dans le document C/49/3.

Rapport sur l’état d’avancement des travaux du Comité administratif et juridique

\* Le Conseil examine le document C/49/9.

\* Le Conseil prend note des travaux du Comité administratif et juridique (CAJ), dont il est rendu compte dans le document C/49/9 et dans le rapport verbal du président du CAJ (voir le document CAJ/72/9 “Compte rendu des conclusions”).

\* Le président du CAJ prend note de la demande de la délégation de la Fédération de Russie relative à l’examen d’une éventuelle future révision des “Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV” à la soixante‑treizième session du CAJ.

\* Le Conseil approuve le programme de travail de la soixante‑treizième session du CAJ, tel qu’il a été présenté par le président du CAJ dans son rapport verbal (voir le document CAJ/72/9 “Compte rendu des conclusions”).

Rapport sur l’état d’avancement des travaux du Comité technique, des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

\* Le Conseil examine le document C/49/10.

\* Le Conseil prend note des travaux du Comité technique (TC), ainsi que de ceux des groupes de travail techniques (TWP) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le document C/49/10.

\* Le Conseil approuve les travaux du TC et les programmes de travail des groupes de travail techniques et du BMT qui ont été présentés au TC, comme indiqué dans le document C/49/10.

Calendrier des réunions en 2016

\* Le Conseil reçoit un rapport du Comité consultatif concernant le calendrier des réunions en 2016 (voir les paragraphes 64 à 66 du document C/49/16 “Rapport de la présidente sur les travaux de la quatre‑vingt‑dixième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité”). Dans ce rapport, il est indiqué que le CAJ :

a) propose de ne pas tenir de session en mars 2016 et de tenir une session de deux jours en octobre 2016;

b) convient d’élargir le mandat et la composition du Groupe de travail sur l’élaboration d’un moteur de recherche de similitudes de l’UPOV aux fins de la dénomination variétale afin de formuler des recommandations pour le CAJ au sujet de la révision du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives sur les dénominations variétales selon la Convention UPOV” (qui deviendra le Groupe de travail sur les dénominations variétales (WG‑DEN)) et propose que le WG‑DEN se réunisse en mars 2016, la semaine où auront lieu les sessions de l’UPOV;

c) convient de proposer au Conseil d’organiser un séminaire d’un jour sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte, qui se tiendra conjointement avec les sessions de l’UPOV en octobre 2016. Ce séminaire devra inclure des conférenciers qui feront rapport sur des cas où les notions de produit de la récolte ou de matériel de reproduction ou de multiplication végétative ont été examinées et des conférenciers issus d’institutions universitaires et d’autorités judiciaires compétentes qui s’exprimeront sur le sujet. Les membres et les observateurs du CAJ seront invités à proposer des conférenciers. Le Bureau de l’Union, le président du CAJ et le président du Conseil élaboreront un projet de programme pour examen par le Comité consultatif et pour approbation par le Conseil en mars 2016.

\* Le Conseil approuve le calendrier des réunions en 2016 indiqué dans le document C/49/8, sous réserve de la modification suivante :

Conseil

C(Extr.)/33 ~~18~~ 17 mars (après‑midi) (session extraordinaire)

C/50 ~~27~~ 28 octobre

Comité consultatif

CC/91 ~~18~~ 17 mars (matin)

CC/92 ~~26~~ 27 octobre

Comité administratif et juridique

~~CAJ/73 17 mars~~

(EAF/7 : 16 mars (soir))

(WG‑DEN : 18 mars

CAJ/~~74~~ 73 ~~24~~ 25 et ~~25~~ 26 octobre

Séminaire sur le matériel de reproduction ou de multiplication végétative et le produit de la récolte dans le contexte de la Convention UPOV

24 octobre

\* Le Conseil prend note des dates des réunions fixées provisoirement pour 2017.

Élection du nouveau président et du nouveau vice‑président du Conseil

\* Le Conseil élit, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante‑deuxième session ordinaire du Conseil, en 2018 :

a) M. Luis Salaices Sánchez (Espagne), président du Conseil;

b) M. Raimundo Lavignolle (Argentine), vice‑président du Conseil.

\* Le Conseil exprime ses remerciements à la présidente sortante, Mme Kitisri Sukhapinda (Etats‑Unis d’Amérique), pour le travail accompli au cours de son mandat.

Situation dans les domaines législatif, administratif et technique

### Rapports de représentants de membres et d’observateurs

\* Le Conseil examine le document C/49/15.

Le secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (ITPGRFA) voit la Convention UPOV et le Traité international comme des éléments fondamentaux du cadre politique et réglementaire multilatéral relatif aux ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture. Il fait observer que le fait que les organes directeurs de l’UPOV et de l’ITPGRFA se tiennent mutuellement informés de leurs mandats respectifs est une excellente pratique émergente. Le secrétaire de l’ITPGRFA se félicite de la collaboration avec l’UPOV, qui a été considérée à la sixième session de l’Organe directeur de l’ITPGRFA et dont il est rendu compte dans ses résolutions. Lesdites résolutions peuvent être résumées de la manière suivante :

- premièrement, il est demandé au secrétaire de continuer à participer aux réunions pertinentes de l’UPOV, notamment aux sessions du Conseil,

- deuxièmement, il est demandé au secrétaire de continuer à collaborer avec l’UPOV et l’OMPI en vue de finaliser le recensement des domaines d’interaction possibles entre leurs instruments respectifs et de rendre compte des résultats à la septième session de l’Organe directeur. Il est rappelé que le processus a été lancé à la suite d’une requête formulée à la cinquième session de l’Organe directeur en 2013. Les secrétariats respectifs ont participé à plusieurs réunions préparatoires d’un excellent niveau et les parties contractantes et parties prenantes ont fourni des informations précieuses. Des progrès seront accomplis dans ce domaine au cours des deux prochaines années grâce à la coopération étroite et fructueuse qui a déjà été instaurée entre les secrétariats, à la participation active et à l’engagement dynamique des membres et des parties prenantes, et

- enfin, l’Organe directeur de l’ITPGRFA a également étendu le mandat du Groupe de travail *ad hoc* à composition non limitée pour améliorer le fonctionnement du système multilatéral d’accès et de partage des avantages (ci-après dénommé “groupe de travail”), c’est-à-dire élaborer une série de mesures visant à obtenir des versements accrus de la part des utilisateurs en faveur du fonds de partage des avantages, d’une manière durable et prévisible sur le long terme, et améliorer le fonctionnement du système multilatéral en prévoyant des mesures supplémentaires. Au regard des progrès importants accomplis au cours de l’exercice biennal précédent, il a été demandé au groupe de travail de détailler le projet complet de version révisée de l’Accord type de transfert de matériel en mettant l’accent en particulier sur l’élaboration d’un système d’abonnement dans le contexte des dispositions de l’Accord type de transfert de matériel. Ce système devrait permettre à la fois l’augmentation des versements des utilisateurs et l’adoption d’autres mesures, comme le renforcement de la protection des plantes. Le groupe de travail a également été prié d’élaborer des options visant à adapter le champ d’application du système multilatéral sur la base de divers scénarios et de projections de recettes. Comme au cours de l’exercice biennal précédent, le groupe de travail mettra à profit l’expérience importante de plusieurs groupes de parties prenantes, notamment des obtenteurs et de l’industrie semencière.

Le secrétaire de l’ITPGRFA accueille avec satisfaction le rapport de la présidente du Conseil sur les travaux de la quatre-vingt-dixième session du Comité consultatif (document C/49/16). Il note que les progrès accomplis concernant le recensement des domaines d’interaction possibles entre la Convention UPOV et l’ITPGRFA ont été mentionnés, et accueille favorablement l’invitation à présenter un exposé à la quatre‑vingt-onzième session du Comité consultatif, le 17 mars 2016, sur les domaines d’interaction possibles entre les deux instruments. Le secrétaire de l’ITPGRFA note également que le Comité consultatif a débattu de l’idée d’un colloque au cours duquel les parties contractantes présenteraient des informations sur leurs données d’expérience en matière de mise en œuvre de la Convention UPOV et du Traité international.

\* Le Conseil prend note de l’intervention du secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (TIRPGAA).

Le représentant de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) fait référence à la contribution de l’organisation dans le document C/49/15 “Rapports des représentants des membres et des observateurs sur la situation dans les domaines législatif, administratif et technique” et indique que le Protocole pour la protection des obtentions végétales a été adopté à la conférence diplomatique tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) le 6 juillet 2015. Il remercie l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l’Union européenne et les différentes associations pour leur participation durant tout le processus. Le représentant note que

- deux États membres de l’ARIPO (Kenya et République-Unie de Tanzanie) sont membres de l’UPOV,

- deux États membres de l’ARIPO (Ghana et Zimbabwe) ont engagé la procédure d’adhésion à la Convention UPOV,

- six États membres de l’ARIPO (Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Soudan, Zambie) ont té en rapport avec le Bureau de l’Union en vue d’obtenir une assistance pour l’élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV.

Le représentant de l’ARIPO explique que la notion de territoire est très importante pour les États membres de l’organisation, s’agissant de leur souveraineté nationale et de leur participation au processus d’octroi de droits d’obtenteur au niveau régional.

\* Le Conseil prend note de l’intervention du représentant de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

\* Le Conseil prend note des renseignements fournis dans le document C/49/15.

### Liste des taxons protégés par les membres de l’Union

\* Le Conseil examine le document C/49/6.

\* Le Conseil note que 59 membres de l’Union au total assurent la protection de tous les genres et espèces végétaux (58 en 2014) tandis que 14 membres assurent la protection d’un nombre limité de genres et d’espèces végétaux. Parmi ces 14, deux pays (le Brésil et le Maroc) ont conféré en 2015 une protection à des genres et espèces végétaux additionnels.

### Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période 2010‑2014

\* Le Conseil examine le document C/49/7.

\* Le Conseil indique que, en 2014, le nombre de demandes déposées sur le territoire des membres de l’UPOV a, pour la première fois, dépassé 15 000. Le nombre de demandes de protection d’obtentions végétales a augmenté de 4,8% (15 499 en 2014; 14 788 en 2013), ce qui représente une augmentation de 2,8% du nombre de demandes de résidents (9770 en 2014; 9502 en 2013) et une augmentation de 8,4% du nombre de demandes déposées par les non‑résidents (5729 en 2014; 5286 en 2013). Le nombre de titres délivrés a augmenté, passant de 10 052 en 2013 à 11 569 en 2014 (15,1% d’augmentation).

### Coopération en matière d’examen

\* Le Conseil examine le document C/49/5.

\* Le Conseil note que, en 2015, le nombre de genres et espèces végétaux faisant l’objet d’accords entre membres de l’Union à des fins de coopération en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité s’est élevé au total à 2002, contre 2005 en 2014.

Communiqué de presse

\* Le Conseil examine le projet de communiqué de presse qui figure dans le document C/49/17.

\* Le Conseil approuve le projet de communiqué de presse tel qu’il figure à l’annexe II du présent compte rendu.

Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Les annexes suivent]

C/49/19

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /

TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l’ordre alphabétique des noms français des membres /   
in the alphabetical order of the French names of the Members /   
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder /   
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Udo VON KROECHER, Präsident, Bundessortenamt, Hannover (e‑mail: Postfach.Praesident@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Raimundo LAVIGNOLLE, Presidente del directorio, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Buenos Aires   
(e‑mail: rlavignolle@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora de Propiedad Intelectual / Recursos Fitogenéticos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Buenos Aires (e‑mail: cgianni@inase.gov.ar)

María Inés RODRIGUEZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente de la República Argentina, Ginebra (e‑mail: mariaines.rodriguez@missionarg.ch)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Nik HULSE, Senior Examiner of PBR, Plant Breeder’s Rights Office, IP Australia, Woden   
(e‑mail: nik.hulse@ipaustralia.gov.au)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Uladzimir BEINIA, Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk   
(e‑mail: belsort@mail.ru)

Tatsiana SIAMASHKA (Ms.), Deputy Director of DUS Testing, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk (e‑mail: tatianasortr@mail.ru)

Marina SALADUKHA (Ms.), Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk (e‑mail: belsort@mail.ru)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / béLGICA

Françoise DE SCHUTTER (Mme), Attachée, Office belge de la Propriété intellectuelle (OPRI), Bruxelles (e‑mail: francoise.deschutter@economie.fgov.be)

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) / BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) /   
BOLIVIEN (PLURINATIONALER STAAT) / BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

Sergio Rider ANDRADE CÁCERES, Director Nacional de Semillas del INIAF, Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria y Forestal (INIAF), La Paz (e‑mail: rideran@yahoo.es)

Freddy CABALLERO LEDEZMA, Responsable de la Unidad de Fiscalización y Registro de Semillas, Registros y protección de Variedades Vegetales, Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria y Forestal (INIAF), La Paz (e‑mail: calefred@yahoo.es)

Carlos ROMÁN ESCOBAR, Especialista en Semillas, Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria y Forestal (INIAF), La Paz (e‑mail: romancarlitos@gmail.com)

Brésil / Brazil / BRASILIEN / BRASIL

Cleiton SCHENKEL, First Secretary, Permanent Mission of Brazil to the World Trade Organization and Other Economic Organizations in Geneva, Geneva (e‑mail: cleiton.schenkel@itamaraty.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADá

Anthony PARKER, Commissioner, Plant Breeders’ Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa (e‑mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Yinghui ZHANG (Ms.), Project Administrator, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office, Beijing (e‑mail: zhangyinghui@sipo.gov.cn)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Manuel TORO UGALDE, Jefe Subdepartamento, Registro de Variedades Protegidas, División Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile (e‑mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

Marcela PAIVA VÉLIZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente de Chile ante la Organización Mundial del Comercio (WTO), Ginebra

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Dirección Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Bogotá (e‑mail: ana.diaz@ica.gov.co)

Juan Camilo SARETZKI‑FORERO, Consejero, Misión Permanente de Colombia ante las Naciones Unidas, Ginebra (e‑mail: juan.saretzki@misioncolombia.ch)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ivana BULAJIĆ (Ms.), Head of Plant Health Service, Directorate for Food Quality and Fitosanitary Policy, Ministry of Agriculture, Zagreb (e‑mail: ivana.bulajic@mps.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Maria LILLIE SONNE (Ms.), Head of Legal, Centre of Plants and Agricultural Holdings Act, Danish AgriFish Agency, Copenhagen (e‑mail: maliso@naturerhverv.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES SÁNCHEZ, Jefe del Área del Registro de Variedades, Subdirección General de Medios de Producción Agrícolas y Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (MAGRAMA), Madrid (e‑mail: luis.salaices@magrama.es)

Teresa RODRÍGUEZ‑TRENCHS (Ms.), Consejera, Misión Permanente de España ante las Organizaciones Internacionales, Ginebra (e‑mail: trtenchs@magrama.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Renata TSATURJAN (Ms.), Chief Specialist, Plant Production Bureau, Ministry of Rural Affairs, Tallinn   
(e‑mail: renata.tsaturjan@agri.ee)

ÉTATS‑UNIS D’AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and External Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria (e‑mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Elaine WU (Ms.), Attorney ‑ Advisor, United States Patent and Trademark Office, Alexandria   
(e‑mail: elaine.wu@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C. (e‑mail: ruihong.guo@ams.usda.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION /   
FEDERACIÓN DE RUSIA

Vitaly S. VOLOSHCHENKO, Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow (e‑mail: gossort@gossort.com)

Yury A. ROGOVSKIY, Deputy Chairman, Head of Methodology and International Cooperation, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow (e‑mail: yrogovskij@yandex.ru)

Viktor I. STARTCEV, Deputy Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow (e‑mail: gossort@gossort.com)

Antonina TRETINNIKOVA (Ms.), Deputy Head, Methodology and International Cooperation Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow   
(e‑mail: tretinnikova@mail.ru)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tarja Päivikki HIETARANTA (Ms.), Senior Officer, Seed Certification Unit, Finnish Food and Safety Authority (EVIRA), Loimaa (e‑mail: tarja.hietaranta@evira.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Arnaud DELTOUR, Directeur général, Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé (e‑mail: arnaud.deltour@geves.fr)

Anne CHAN‑HON‑TONG (Mme), Chargée d’étude pôle semences, Bureau des semences et de la santé des végétaux, Direction Générale de l’Alimentation Service de la Prévention des Risques Sanitaires de la Production Primaire Sous‑direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux, Ministère de l’Agriculture, de l’Agroalimentaire et de la Forêt, Paris (e‑mail: anne.chan‑hon‑tong@agriculture.gouv.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Krisztina KOVÁCS (Ms.), Head, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest (e‑mail: krisztina.kovacs@hipo.gov.hu)

Mónika HORTOBÁGYINÉ SPEKLA (Ms.), Patent Examiner, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest (e‑mail: monika.spekla@hipo.gov.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

John CLAFFEY, Officer, Office of the Controller of Plant Breeders’ Rights, National Crop Evaluation Centre, Department of Agriculture, Leixlip (e‑mail: john.claffey@agriculture.gov.ie)

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / ISRAEL

David OPATOWSKI, Minister, Counsellor, Agricultural Affairs, Permanent Mission of Israel to the United Nations and International Organizations, Geneva (e‑mail: agriculture@geneva.mfa.gov.il)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Katsumi YAMAGUCHI, Director, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo (e‑mail: katsumi\_yamaguchi@nm.maff.go.jp)

Akira MIYAKE, Senior Policy Advisor, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo (e‑mail: akira\_miyake@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

Esther KIMANI (Ms.), Acting Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi   
(e‑mail: director@kephis.org)

LITUANIE / LITHUANIA / LITAUEN / LITUANIA

Sigita JUCIUVIENE (Ms.), Head, Division of Plant Variety, Registration and Legal Protection, State Plant Service under the Ministry of Agriculture of the Republic of Lithuania, Vilnius (e‑mail: sigita.juciuviene@vatzum.lt)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Ms.), Chargée de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité de Produits Alimentaires, Rabat (e‑mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MéXICO

Maria del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), First Secretary, Permanent Mission of Mexico, Geneva (e‑mail: pescobar@sre.gob.mx)

MONTéNéGRO / MONTENEGRO / MONTENEGRO / MONTENEGRO

Nebojsa KALUDJEROVIC, Ambassador, Permanent Mission of Montenegro to the United Nations Office and other international organizations in Geneva, Geneva

Andjelka ROGAC (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission of Montenegro to the United Nations Office and other international organizations in Geneva, Geneva (e‑mail: missionofmontenegro@bluewin.ch)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Marianne SMITH (Ms.), Senior Advisor, Norwegian Ministry of Agriculture and Food, Oslo   
(e‑mail: marianne.smith@lmd.dep.no)

Tor Erik JØRGENSEN, Head of Section, National Approvals, Norwegian Food Safety Authority, Brumunddal   
(e‑mail: tor.erik.jorgensen@mattilsynet.no)

Martin GARFJELL, Advisor, Norwegian Food Safety Authority, Brumunddal (e‑mail: Martin.garfjell@mattilsynet.no)

NOUVELLE‑ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner / Principal Examiner for Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Christchurch (e‑mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) /   
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) /   
AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI) /   
ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Juliette DOUMATEY AYITE (Mme), Directeur Général Adjoint, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé (e‑mail: ayijuliette@yahoo.fr)

Wéré Régine GAZARO (Mme), Directeur, Protection de la propriété industrielle, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé (e‑mail: were\_regine@yahoo.fr)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Blanca Julia NÚÑEZ DE MATTO (Sra.), Jefa, Departamento de Protección y Uso de Variedades, Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo (e‑mail: blanca.nunez@senave.gov.py)

Daysi Carolina O’HIGGINIS DURÉ (Sra.), Técnica, Departamento de Protección y Uso de Variedades, Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo (e‑mail: daysi.ohigginis@senave.gov.py)

PAYS‑BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR, Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, Ministry of Economic Affairs, DG AGRO, The Hague (e‑mail: m.valstar@minez.nl)

Kees Jan GROENEWOUD, Secretary, Plant Variety Board (Raad voor Plantenrassen), Naktuinbouw, Roelofarendsveen (e‑mail: c.j.a.groenewoud@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka   
(e‑mail: e.gacek@coboru.pl)

Marcin BEHNKE, Deputy Director General for Experimental Affairs, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka (e‑mail: m.behnke@coboru.pl)

Alicja RUTKOWSKA‑ŁOŚ (Ms.), Head, National Listing and Plant Breeders’ Rights Protection Office, The Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka (e‑mail: a.rutkowska@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Eun‑Sun CHUNG (Ms.), Senior Examiner, Plant Variety Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry for Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIFAFF), Anyang City (e‑mail: eschung@korea.kr)

LEE Beonkoo, Examiner, Dongbu Office, Korea Seed and Variety Service (KSVS) (e‑mail: gilttara@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /   
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, Chairman, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Chisinau (e‑mail: info@cstsp.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Radmila ŠAFAŘÍKOVÁ (Ms.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), National Plant Variety Office, Brno (e‑mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

RÉPUBLIQUE‑UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /   
VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Modest J. MERO, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission of the United Republic of Tanzania to the United Nations Office at Geneva

Patrick NGWEDIAGI, Registrar, Plant Breeders’ Rights Office, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, Dar es Salaam (e‑mail: ngwedi@yahoo.com)

Elia Nelson MTWEVE, Counsellor, Permanent Mission of the United Republic of Tanzania to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva (e‑mail: mission.tanzania@ties.itu.int)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Cristian Irinel MOCANU, Head of Legal Department, State Institute for Variety Testing and Registration, Bucharest (e‑mail: irinel\_mocanu@istis.ro)

Aura Giorgiana MINDRUTA (Ms.), Expert, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest (e‑mail: aura\_mindruta@istis.ro)

ROYAUME‑UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Andrew MITCHELL, Head of Varieties and Seeds, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge (e‑mail: andrew.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Ms.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV/ Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Nitra (e‑mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

Ľuba GASPAROVÁ (Ms.), Senior Officer, Deputy of the National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (UKSUP), Bratislava (e‑mail: Luba.Gasparova@uksup.sk)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Olof JOHANSSON, Head, Plant and Environment Department, Swedish Board of Agriculture, Jönköping (e‑mail: olof.johansson@jordbruksverket.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Federal Department of Economic Affairs, Education and Research (EAER) Plant Health and Varieties, Federal Office for Agriculture FOAG, Bern (e‑mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Tarek CHIBOUB, Directeur général, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l’Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis (e‑mail: tarechib@yahoo.fr)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Mehmet SAHIN, Director, Variety Registration and Seed Certification Centre, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Yenimahalle ‑ Ankara (e‑mail: mehmet\_sahin@gthb.gov.tr)

Mehmet SIĞIRCI, Head, Seed Department, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Ankara (e‑mail: mehmet.sigirci@tarim.gov.tr)

Hasan ÇELEN, Variety Protection Expert, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Ankara   
(e‑mail: hcelen@kkgm.gov.tr)

Alper ŞAHIN, Coordinator, PBR Unit, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Ankara   
(e‑mail: alper.sahin@tarim.gov.tr)

Osman GÖKTÜRK, Second Secretary, Mission Permanente de Turquie auprès de l’OMC, Genève (e‑mail: osman.gokturk@mfa.gov.tr)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Head of Sector ‑ Unit E2, Plant Reproductive Material, Section Direction Générale Santé et Sécurité Alimentaire, Commission européenne (DG SANCO), Bruxelles (e‑mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Isabelle CLEMENT‑NISSOU (Ms.), Policy Officer ‑ Unité E2, Plant Reproductive Material Sector, Direction Générale Santé et Sécurité Alimentaire, Commission européenne (DG SANCO), Bruxelles (e‑mail: isabelle.clement‑nissou@ec.europa.eu)

Martin EKVAD, President, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers (e‑mail: ekvad@cpvo.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice‑President, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers (e‑mail: godinho@cpvo.europa.eu)

Marien VALSTAR, Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, Ministry of Economic Affairs, DG AGRO, The Hague (e‑mail: m.valstar@minez.nl)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI‑ARABIEN / ARABIA SAUDITA

Ahmed Khalaf D. ALSHAMARI, Director Plant Genebank, National Agriculture & Animal Resources, Research Center, Ministry of Agriculture, Riyadh (e‑mail: ahamed‑a@hotmail.com)

Fahad AL HARBI, Director, Examination Department, General Directorate of Patents, King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), Riyadh (e‑mail: falharbi@kacst.edu.sa)

Abdulmohsen Ibrahim A. BINSULAIMAN, Deputy Director of National Center for Agriculture, Ministry of Agriculture, Riyadh (e‑mail: a\_binsulaiman@hotmail.com)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Ahmed AGIBA, Head of CASC ‑ Under Secretary of the Ministry of Agriculture, Agricultural Services Sector, Ministry of Agriculture & Land Reclamation, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Giza (e‑mail: casc.egypt@hotmail.com)

Samy Hamed EL DEIB SALLAM, Head, Technical Secretary of Variety Registration Committee, Central Administration for Seed Certification (CASC), Giza (e‑mail: sllamsamy@yahoo.com)

Saad NASSAR, Head of Working Group Review, Formulation Policies and Agricultural Legislations, Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Giza (e‑mail: Casc.egypt@hotmail.com)

Émirats arabes unis / United Arab Emirates / Vereinigte Arabische Emirate /   
Emiratos Árabes Unidos

Nasir AL ALI, Director, Legal Affairs Department, Ministry of Environment and Water, Dubai (e‑mail nmsultan@moew.gov.ae)

Fatmah AL KALBANI (Ms.), Director, Health and Agriculture Development Department, Ministry of Environment and Water, Dubai

Habib AL ABOUDI, Assistant Expert, Ministry of Environment and Water, Dubai (e‑mail: hhalabodi@moew.gov.ae)

Hana AL ASLAI (Ms.), International Relations Coordinator, Ministry of Environment and Water, Dubai (e‑mail: haalasli@moew.gov.ae)

Amal LOUBARI (Ms.), Accountant, Ministry of Environment and Water, Dubai (e‑mail: amloubari@moew.gov.ae)

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D’) / Iran (Islamic Republic of) / Iran (Islamische Republik) / Irán (República islámica del)

Nabiollah AZAMI SARDOUEI, First Secretary, Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations Office in Geneva, Geneva (e‑mail: azaminabi@yahoo.com)

Khademi HOJJAT, Legal Advisor, Ministry of Jehad‑ e‑ Agriculture, Tehran (e‑mail: hojjat.khademi@gmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

Sangeeta SHASHIKANT (Ms.), President, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES), Bonn, Germany (e‑mail: ssangeeta@myjaring.net)

Susanne GURA (Ms.), Coordinator, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES), Bonn, Germany (e‑mail: food@evb.ch)

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) /   
AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) /   
AFRIKANISCHE REGIONALORGANISATION ZUM SCHUTZ GEISTIGEN EIGENTUMS (ARIPO) / ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (ARIPO)

Emmanuel SACKEY, Chief Examiner, Industrial Property Directorate, Harare, Zimbabwe (e‑mail: esackey@aripo.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS, Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgique (e‑mail: mbruins1964@gmail.com)

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) / Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) / Ernährungs‑ und Landwirtschaftsorganisation der Vereinten Nationen (FAO) / Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación (FAO)

Shakeel BHATTI, Secretary, International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA), Rome, Italy (e‑mail: shakeel.bhatti@fao.org)

Muhamad SABRAN, Chairperson, Bureau of the Seventh Governing Body of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA), Rome, Italy

SOUTH CENTRE

Mirza ALAS PORTILLO (Ms.), Research Associate, South Centre, Geneva, Switzerland (e‑mail: alas@southcentre.int)

Viviana MUÑOZ TELLEZ (Ms.), Coordinator, Development, Innovation and Intellectual Property Program, South Centre, Geneva, Switzerland (e‑mail: munoz@southcentre.int)

IV. BUREAU DE L’OMPI / OFFICE OF WIPO / BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

Chitra NARAYANASWANY (Ms.), Director, Program Planning and Finance (Controller), Department of Program Planning and Finance

Janice COOK ROBBINS (Ms.), Director, Finance Division, Department of Program Planning and Finance

V. VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L’UPOV / EXTERNAL AUDITOR OF UPOV /  
EXTERNER REVISOR DER UPOV / AUDITOR EXTERNO DE LA UPOV

Didier MONNOT, vérificateur externe, Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse, Berne

VI. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), President

Luis SALAICES, Vice‑President

VII. BUREAU DE L’UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Francis GURRY, Secretary‑General

Peter BUTTON, Vice Secretary‑General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel

Jun KOIDE, Technical/Regional Officer (Asia)

Ben RIVOIRE, Technical/Regional Officer (Africa, Arab countries)

Leontino TAVEIRA, Technical/Regional Officer (Latin America, Caribbean countries)

Hend MADHOUR (Ms.), Data Modeler

Ariane Besse (Ms.), Administrative Assistant

[L’annexe II suit /  
Annex II follows /  
Anlage II folgt /  
Sigue el Anexo II]

C/49/19

ANNEXE II

Communiqué de presse de l’UPOV n° 103

Genève, 29 octobre 2015

**Le Conseil de l’UPOV tient sa quarante‑neuvième session ordinaire**

Le Conseil de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa quarante‑neuvième session ordinaire le 29 octobre 2015.

**Aperçu des principaux faits nouveaux :**

Examen de la conformité de la “Loi sur l’enregistrement des obtentions végétales et le contrôle et la certification des semences et du matériel végétal de 2003” de la République islamique d’Iran avec l’Acte de 1991 de la Convention UPOV

Le Conseil a recommandé que la République islamique d’Iran incorpore certaines dispositions supplémentaires et modifications dans la “Loi sur l’enregistrement des obtentions végétales et le contrôle et la certification des semences et du matériel végétal de 2003” et a recommandé que, dès que ces dispositions supplémentaires et ces modifications auront été incorporées dans la loi, la loi ainsi modifiée soit soumise au Conseil pour examen, conformément à l’article 34.3) de l’Acte de 1991.

Programme et budget de l’Union pour l’exercice biennal 2016‑2017

Le Conseil a approuvé le programme et budget pour l’exercice biennal 2016‑2017, pour un montant de 6 823 000 francs suisses (en augmentation de 0,4% par rapport à l’exercice biennal 2014‑2015, dont le montant était de 6 794 000 francs suisses). Aucune modification de la valeur de l’unité de contribution pour les membres de l’Union ni du nombre total de postes au Bureau de l’Union n’est prévue dans le budget.

Statistiques sur la protection des obtentions végétales

Au total, 59 membres de l’Union assurent désormais la protection de tous les genres et espèces végétaux (58 en 2014) et 14 membres de l’Union assurent la protection d’un nombre limité de genres et d’espèces végétaux. De ces 14, deux membres (le Brésil et le Maroc) ont conféré en 2015 une protection à des genres et espèces végétaux additionnels.

Le Conseil a pris note que, en 2014, le nombre de demandes déposées dans les membres de l’UPOV a pour la première fois dépassé la barre des 15 000. Le nombre de demandes de protection d’obtentions végétales a augmenté de 4,8% (15 499 en 2014; 14 788 en 2013), ce qui représente une augmentation de 2,8% du nombre de demandes déposées par des résidents (9770 en 2014; 9502 en 2013) et une augmentation de 8,4% du nombre de demandes déposées par des non‑résidents (5729 en 2014; 5286 en 2013). Le nombre de titres délivrés a augmenté, passant de 10 052 en 2013 à 11 569 en 2014 (soit une augmentation de 15,1%).

Le total de 106 081 titres en vigueur en 2014 représente une augmentation de 2,7% par rapport aux chiffres de 2013 (103 261).

Coopération en matière d’examen des obtentions végétales

En 2015, le nombre de genres et espèces végétaux faisant l’objet d’accords entre membres de l’Union à des fins de coopération en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité s’est élevé au total à 2002, contre 2005 en 2014.

Adoption de documents

Le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants :

a) Documents TGP :

TGP/5 Expérience et coopération en matière d’examen DHS

TGP/9 Examen de la distinction

TGP/14 Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV

b) Notes explicatives :

UPOV/EXN/CAN Notes explicatives sur la déchéance de l’obtenteur selon la Convention UPOV

UPOV/EXN/NUL Notes explicatives sur la nullité du droit d’obtenteur selon la Convention UPOV

UPOV/EXN/PRP Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV

c) Documents d’information :

UPOV/INF/6 Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV

UPOV/INF/12 Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV

UPOV/INF/16 Logiciels échangeables

UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union

Tous les documents adoptés seront ajoutés à la Collection de l’UPOV (voir <http://www.upov.int/upov_collection/fr/>).

Élection du président et du vice‑président du Conseil de l’UPOV

Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante‑deuxième session ordinaire du Conseil, en 2018 :

a) M. Luis Salaices Sánchez (Espagne), président du Conseil;

b) M. Raimundo Lavignolle (Argentine), vice‑président du Conseil.

Le Secrétaire général de l’UPOV, M. Francis Gurry, a décerné à Mme Kitisri Sukhapinda (États‑Unis d’Amérique) une médaille d’or de l’UPOV en reconnaissance de sa contribution apportée durant son mandat de présidente du Conseil de l’UPOV du 2 novembre 2012 au 29 octobre 2015.

M. Gurry a signalé les événements suivants survenus durant la présidence de Mme Sukhapinda :

* + le nombre de membres de l’UPOV est passé de 70 à 74, avec l’adhésion de la Serbie, de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), du Monténégro et de la République‑Unie de Tanzanie
  + le nombre d’États couverts par la Convention UPOV est passé de 73 à 93
  + le Canada a ratifié l’Acte de 1991
  + le nombre de droits d’obtenteur en vigueur a pour la première fois dépassé la barre des 100 000 et, en 2014, le nombre de demandes a pour la première fois dépassé les 15 000
  + l’UPOV a mis au point une stratégie de communication et notamment toute une série d’importantes questions fréquemment posées (FAQ)
  + forte du succès de son cours d’enseignement à distance DL‑205 intitulé “Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV”, l’UPOV a lancé un cours avancé d’enseignement à distance intitulé “Examen des demandes de droits d’obtenteur” (DL‑305)
  + le Conseil a adopté de nouveaux documents d’orientation importants sur les thèmes suivants :
    - définition de l’obtenteur
    - produit de récolte
    - utilisation de techniques biochimiques et moléculaires dans l’examen DHS

Cours d’enseignement à distance

Deux sessions de chacun des cours d’enseignement à distance suivants seront organisées par l’UPOV en 2016 :

* DL‑205 “Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV”
* DL‑305 “Examen des demandes de droits d’obtenteur”
* DL‑305A “Administration des droits d’obtenteur” (Partie A du cours DL‑305)
* DL‑305B “Examen DHS” (Partie B du cours DL‑305)

Le calendrier de tous les cours est le suivant :

Session I – 2016

Inscription : 1er janvier – 7 février

Période d’étude : 15 février – 20 mars

Examen final : 14 – 20 mars

Session II – 2016

Inscription : 15 août – 18 septembre

Période d’étude : 25 septembre – 30 octobre

Examen final : 24 – 30 octobre

Les participants sont classés selon les catégories suivantes :

*Première catégorie :*

Fonctionnaires de membres de l’Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l’UPOV

*Exonérés de la taxe*

*Deuxième catégorie :*

Fonctionnaires d’États ou d’organisations intergouvernementales ayant le statut d’observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l’UPOV

*(Un étudiant exonéré de la taxe par État ou organisation intergouvernementale;*

*Étudiants supplémentaires : 1000 francs suisses par étudiant)*

*Troisième catégorie :*

Autres

*Taxe : 1000 francs suisses*

Des informations plus détaillées sur le contenu des cours et sur l’inscription en ligne sont disponibles sur le site Web de l’UPOV, à l’adresse <http://www.upov.int/resource/fr/training.html>

Pour de plus amples informations, prière de s’adresser au Secrétariat de l’UPOV :

Tél. : (+41‑22) 338 91 11 Mél. : [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int)

Tlcp. : (+41‑22) 733 03 36 Site Web :[www.upov.int](http://www.upov.int)

[L’Annexe III suit]

C/49/19

ANNEXE III

INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGRO

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs,

J’ai le plaisir de prendre la parole au nom du Gouvernement du Monténégro en cette importante occasion.

Permettez‑moi d’exprimer nos sincères remerciements pour l’accueil chaleureux que nous a réservé la famille de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Le Monténégro est très honoré de devenir membre de cette prestigieuse organisation.

Le 24 août 2015, le Monténégro a déposé son instrument d’adhésion à la Convention UPOV (Acte de 1991). Le 24 septembre, il est devenu le soixante‑treizième membre de l’UPOV. À cet égard, nous souhaitons exprimer notre gratitude au Secrétariat de l’Union pour l’aide considérable et précieuse qu’il nous a fournie, depuis la phase préparatoire jusqu’à la finalisation de l’adhésion à la Convention.

La Direction phytosanitaire du Ministère de l’agriculture et du développement rural est l’organisme officiel du Gouvernement du Monténégro chargé de l’examen et de la protection des nouvelles variétés. Il agit dans le cadre des structures juridiques et institutionnelles adaptées en faveur de l’octroi d’une protection des droits d’obtenteur. Le processus visant à développer encore les procédures d’inspection, les manipulations en laboratoire ainsi que les procédures administratives avance en parallèle avec nos négociations pour l’adhésion à l’Union européenne.

Nous sommes pleinement conscients que la création de nouvelles variétés est un processus complexe nécessitant des connaissances scientifiques, de l’expérience et des investissements financiers, particulièrement dans le domaine de la génétique et de l’amélioration des plantes. Nous sommes convaincus que l’adhésion à l’UPOV est une étape très importante pour contribuer à la mise au point de nouvelles variétés dans l’intérêt de la société.

L’adhésion à l’UPOV aura une incidence sur les agriculteurs, les obtenteurs, les producteurs de semences ainsi que le pays dans son ensemble, en termes de réglementation des questions de protection de la propriété intellectuelle pour les variétés de plantes. Elle contribuera aussi à accroître la compétitivité des produits nationaux sur le marché mondial, grâce à l’utilisation d’un grand nombre de nouvelles variétés protégées, caractérisées par de meilleures propriétés productives et technologiques, des rendements plus importants et une résistance accrue aux parasites et aux maladies.

Enfin, je tiens à rappeler que nous sommes prêts à collaborer étroitement avec l’UPOV pour renforcer encore la protection des plantes et la création de variétés nouvelles afin de promouvoir une agriculture, une production alimentaire et un développement économique durables.

Merci Madame la présidente.

[L’Annexe IV suit]

C/49/19

ANNEXE IV

[](https://www.google.com/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&cad=rja&uact=8&ved=0CAcQjRxqFQoTCMvj1bC75MgCFQicGgodbB8IYA&url=https://en.wikipedia.org/wiki/Coat_of_arms_of_Tanzania&psig=AFQjCNF0mlpm_0DZa1Y0O3mHzjENHCe3gg&ust=1446097530584198)

INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE‑UNIE DE TANZANIE

Déclaration de M. l’Ambassadeur Modest J. Mero, représentant permanent de la République‑Unie de Tanzanie auprès des Nations Unies, Genève, le 29 octobre 2015

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement de la République‑Unie de Tanzanie, nous nous félicitons de l’accueil chaleureux qui nous a été réservé en tant que nouveau membre de la famille de l’UPOV. Nous sommes honorés à la perspective de devenir membre de l’UPOV à l’issue du processus. Nous accueillons avec satisfaction l’appui et le soutien octroyés par la direction et le Secrétariat de l’UPOV.

Le 22 octobre 2015, la République‑Unie de Tanzanie a déposé son instrument d’adhésion à la Convention UPOV (Acte de 1991). Dès son entrée en vigueur, la République‑Unie de Tanzanie deviendra le soixante‑quatorzième membre de l’UPOV.

La République‑Unie de Tanzanie a deux lois : la loi sur les droits d’obtenteur de 2012, s’appliquant à la Tanzanie continentale, et la loi sur les droits d’obtenteur de 2014 pour Zanzibar. La loi sur les droits d’obtenteur de 2012 est entrée en vigueur le 1er juin 2013, tandis que la loi sur les droits d’obtenteur de 2014 pour Zanzibar est appliquée depuis le 2 janvier 2015. Le 22 mars 2013, le Conseil de l’UPOV a reconfirmé sa décision positive du 1er novembre 2012 concernant la conformité de la loi sur les droits d’obtenteur de 2012 avec l’Acte de 1991 de la Convention UPOV. De même, le 16 octobre 2014, le Conseil de l’UPOV a de nouveau confirmé sa décision positive du 22 mars 2013 concernant la conformité de la loi sur les droits d’obtenteur de 2014 pour Zanzibar avec l’Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Les deux lois tiennent compte l’une de l’autre, de sorte que toute décision en matière de demande et d’octroi prise par l’autorité chargée de l’administration de l’une des deux lois doit être considérée comme étant une décision prise par l’autre autorité.

Cela signifie qu’un obtenteur ne pourra présenter sa demande de certificat d’obtenteur qu’auprès d’une seule autorité sur le territoire de la République‑Unie de Tanzanie. Le Gouvernement de la République‑Unie de Tanzanie et le Gouvernement révolutionnaire de Zanzibar ont signé un accord pour la coopération et le partage d’informations concernant les questions ayant trait aux droits d’obtenteur le 14 août 2015.

En République‑Unie de Tanzanie, les droits d’obtenteur relèvent de la responsabilité respective des services chargés de l’administration des droits d’obtenteur du Ministère de l’agriculture, de la sécurité alimentaire et des coopératives et du Ministère de l’agriculture et des ressources naturelles de Zanzibar. Ces deux services disposent des structures juridiques et institutionnelles adaptées pour l’octroi d’une protection des droits d’obtenteur. Le personnel a bénéficié d’une formation de grande qualité, en Tanzanie et à l’étranger, dans le domaine des droits d’obtenteur.

La République‑Unie de Tanzanie procède à l’examen DHS sur son territoire et elle est maintenant préparée à coopérer avec d’autres États membres de l’UPOV. À ce jour, tous les genres et espèces peuvent être protégés en République‑Unie de Tanzanie.

Je tiens à exprimer notre gratitude au Bureau de l’Union pour l’assistance qu’il a fournie à la République‑Unie de Tanzanie en ce qui concerne la procédure d’adhésion à la Convention UPOV.

Je voudrais également exprimer notre gratitude et nos remerciements aux autorités et experts concernés, issus de divers membres de l’Union, notamment des États‑Unis d’Amérique, des Pays‑Bas, de la République de Corée, de la République sud‑africaine et de la République du Kenya, pour leur aide et leur coopération. Nous espérons sincèrement que ces pays et d’autres membres de l’UPOV continueront de coopérer avec la République‑Unie de Tanzanie afin de mettre en œuvre le système de protection des obtentions végétales conformément aux dispositions de la Convention UPOV.

Je vous remercie de votre aimable attention.

[L’Annexe V suit]

C/49/19

ANNEXE V

INTERVENTION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Madame la Présidente, merci de m’avoir donné la parole.

Bonjour à tous.

Permettez‑moi tout d’abord d’exprimer la gratitude du Canada au Bureau de l’UPOV et aux autres délégués présents aujourd’hui. Lorsque nous avons décidé de modifier notre loi sur la protection des obtentions végétales, nous nous sommes tournés vers les membres de la famille de l’UPOV afin qu’ils nous conseillent et nous orientent. Bien sûr, nous avons toujours été entendus. Beaucoup de vos idées, suggestions et considérations pertinentes nous ont aidés à définir la version finale de notre loi.

De la même façon, j’aimerais remercier nombre des observateurs présents aujourd’hui. En particulier, l’ISF, la CIOPORA, l’AIPH, l’ESA et CropLife. Vos paroles de soutien et d’encouragement, à mesure que nous progressions dans ces modifications, ont été bienvenues et appréciées.

Je souhaiterais informer le Conseil que, bien que très récentes, les modifications apportées à la loi sur la protection des obtentions végétales entrées en vigueur le 27 février 2015 et ratifiées le 19 juin 2015 ont d’ores et déjà une incidence positive sur les secteurs de l’agriculture, de l’horticulture et des plantes ornementales du Canada. Par exemple, avant que les modifications ne soient présentées au Parlement, le Canada recevait chaque année environ 80 nouvelles demandes concernant des variétés agricoles. Lorsque les modifications sont arrivées aux étapes finales de la procédure parlementaire, ce nombre avait pratiquement doublé puisqu’il s’élevait à 148, et la tendance à la hausse se poursuit encore aujourd’hui. Il est intéressant de relever qu’outre une augmentation du nombre de variétés on observe également une diversification des espèces végétales pour lesquelles une demande de protection a été déposée. Historiquement, le Canada a toujours reçu un nombre important de demandes pour le blé, le soja, le canola et l’orge. En plus de ces plantes, le pois, la lentille, la féverole à petits grains, le pois chiche, le seigle, le triticale, la moutarde et le chanvre font à présent l’objet de nouvelles demandes. Il est clair que les obtenteurs considèrent qu’il est bénéfique que leurs variétés soient protégées au titre de notre loi sur la protection des obtentions végétales récemment modifiée.

La tendance positive ne s’arrête pas là. Nous constatons non seulement que l’accès aux nouvelles variétés est facilité, mais aussi que de nouveaux investissements ont été effectués dans le domaine de l’amélioration végétale au niveau national. Deux nouvelles stations de recherche privées sur l’amélioration des céréales sont en cours de construction dans l’ouest du Canada, et un nouveau partenariat entre le secteur privé, le secteur public et les producteurs a été créé pour favoriser l’amélioration d’un type de blé particulier dénommé “blé de printemps Canada Prairie”. Ces initiatives sont arrivées peu après la ratification et les obtenteurs mentionnent l’Acte de 1991 de la Convention UPOV comme facteur déterminant de ces nouveaux investissements.

Pour terminer, j’aimerais dire combien les organisations agricoles canadiennes soutiennent la modification de notre loi sur la protection des obtentions végétales et la ratification de l’Acte de 1991 de la Convention UPOV. En fait, ces organisations ont été l’élément moteur essentiel de ces modifications de la loi. Évidemment cette situation s’explique, étant donné qu’elles bénéficieront directement de ces changements. Un accès assuré à une diversité et à un nombre plus importants de variétés obtenues à l’étranger ainsi qu’un investissement accru dans l’amélioration végétale au niveau national garantiront que notre agriculture restera productive, durable et compétitive sur le marché mondial.

Une nouvelle fois, Madame la Présidente et distingués membres de l’UPOV, je vous remercie de m’avoir donné la parole.

Prononcé par :

M. Anthony Parker

Directeur, Bureau de la protection des obtentions végétales

Agence canadienne d’inspection des aliments

Gouvernement du Canada

[Fin de l’annexe V et du document]

1. \* L’astérisque précédant le numéro du paragraphe indique que le texte est reproduit du Compte rendu des décisions (document C/49/18). [↑](#footnote-ref-2)